



Moneytrans

Frais d'utilisation des services de paiement

Services liés à la gestion du compte de paiement	Frais
Forfait de tenue de compte : Les frais annuels de tenue de compte sont dus à l'ouverture du compte, sauf si le client a opté pour leur paiement mensuel, auquel cas ils sont débités du compte le 5 ^{ème} jour de chaque mois	30,00 EUR annuel ou 3,50 EUR par mois
Le forfait inclut les services suivants : <ul style="list-style-type: none">▪ Fourniture d'une carte de débit▪ Utilisation du site Internet (https://www.moneytrans.eu)▪ Extraits de compte via le site Internet▪ Envois par SMS de codes à usage unique pour signer des opérations de paiement individuelles▪ Blocage temporaire/déblocage de la carte de débit▪ Remplacement d'une carte de débit défectueuse▪ Fermeture du compte	
Envoi d'extraits de compte par courrier postal	2,00 EUR
Envoi d'un nouveau code PIN par courrier postal	2,00 EUR
Remplacement de la carte de débit (en cas de perte/vol/annulation de la précédente)	9,00 EUR
Transactions sur compte	
Versement sur le compte* en agence Moneytrans agréée**	2% du montant
Versement sur le compte* par carte bancaire sur le site Internet (https://www.moneytrans.eu)	1% du montant
Retrait d'espèces du compte en agence Moneytrans agréée**	1,5 EUR
Virement entrant (SEPA)	Gratuit
Virement sortant vers un autre compte SMILE ouvert auprès de Moneytrans	Gratuit
Virement sortant vers un compte tiers (SEPA) :	
▪ Deux premières opérations par mois :	Gratuit
▪ Opérations suivantes :	0,35 EUR
Rejet d'un paiement en cas de solde insuffisant :	5,00 EUR
Transactions par carte	Frais
Païement en euros auprès de commerçants ou sur Internet (SEPA)	Inclus
Retrait d'espèces à un distributeur de billets (SEPA)***	2,00 EUR
Retrait d'espèces à un distributeur de billets (hors SEPA)***	5,00 EUR
Commission sur le taux de change pour les paiements /retraits dans une devise étrangère***	3% du montant

* Le premier versement effectué lors de l'ouverture du compte (en espèce ou par carte de débit/crédit) est gratuit et facultatif.

** Seuls les agences Moneytrans et certains agents délégués sont habilités à offrir les services liés aux comptes de paiement. En cas de doute, contactez notre service clientèle (02 227 18 20) pour obtenir l'adresse de l'agence agréée la plus proche.

*** Moneytrans n'est pas responsable pour les frais supplémentaires pouvant être séparément prélevés par les banques étrangères pour les paiements ou les retraits d'argent effectués sur leurs terminaux ou distributeurs de billets.

La zone SEPA (espace unique des paiements en euros), inclut 36 pays dont les 27 pays-membres de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède), ainsi que, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, Monaco et Saint- Marin.
